

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 11 juillet 2012 portant création du cercle mixte
de la direction générale de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1225137A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R.3412-1 et suivants,

Arrête :

Article 1^{er}

Le cercle mixte de la direction générale de la gendarmerie nationale est créé à compter du 1^{er} août 2012.

Article 2

Le cercle mixte de la direction générale de la gendarmerie nationale est implanté sur la commune d'Issy-les-Moulineaux (92).

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 juillet 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le colonel,
adjoint au sous-directeur administratif et financier,
ANDRÉ PETILLOT